



Améliorer le système des offices de protection de la nature de l'Ontario



Registre de la réglementation et avis du Registre environnemental n° 026-0740 — Document supplémentaire : Nomination de membres par les municipalités participantes aux offices de protection de la nature régionaux en vertu d'une formule d'attribution par paliers proposée

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs



Ce document supplémentaire illustre la méthode proposée pour déterminer le nombre de membres que chaque municipalité participante nomme à chacun des neuf offices de protection de la nature (OPN) régionaux, dans le cadre de la consultation ministérielle sur un projet de règlement (Registre de la réglementation et Registre environnemental n° 026-0740).

Table des matières

	Diapositive n° :
Formule d'attribution par paliers proposée	3
Attribution de membres nommés :	
1. Nord-Ouest de l'Ontario	6
2. Nord-Est de l'Ontario	8
3. Ouest du lac Érié	10
4. Est du lac Érié	12
5. Lac Huron	14
6. Ouest du lac Ontario	16
7. Centre du lac Ontario	18
8. Est du lac Ontario	20
9. Fleuve Saint-Laurent	22
Résumé : Nombre de municipalités participantes et de membres par Office de protection de la nature (OPN) régional	24



Formule d'attribution par paliers proposée

Le Ministère propose de prendre un règlement en vertu de la *Loi sur les offices de protection de la nature* afin d'établir la méthode permettant de déterminer le nombre de membres que chaque municipalité participante nomme au sein d'un OPN régional, au moyen d'une **formule d'attribution par paliers**, comme suit :

- **Palier 4** : Lorsque la population d'une municipalité participante représente plus de 30 % de la population totale de l'OPN régional, elle nomme quatre membres.
- **Palier 3** : Lorsque la population d'une municipalité participante représente 15 % ou plus, mais moins de 30 % de la population totale de l'OPN régional, elle nomme trois membres.
- **Palier 2** : Lorsque la population d'une municipalité participante représente 5 % ou plus, mais moins de 15 % de la population totale de l'OPN régional, elle nomme deux membres.
- **Palier 1** : Lorsque la population d'une municipalité représente moins de 5 % de la population totale de l'OPN régional, nomme un membre.

Palier	Pourcentage de la population de l'OPN régional	Nombre de membres
4	≥ 30 %	4
3	≥ 15 % jusqu'à < 30 %	3
2	≥ 5 % jusqu'à < 15 %	2
1	< 5 %*	1

Le processus d'application de cette formule est décrit à la page suivante.

Application de la formule d'attribution par paliers proposée

- La représentation d'une municipalité au sein d'un office régional de protection de la nature est établie en fonction du pourcentage que représente sa population par rapport à la population totale du territoire de cet office. Ce pourcentage détermine le palier de population auquel appartient la municipalité et, par conséquent, le nombre de membres qu'elle peut nommer.
- Pour établir le pourcentage correspondant à une municipalité :
 - Si la municipalité est entièrement située sur le territoire de l'office régional de protection de la nature, c'est l'ensemble de sa population qui est pris en compte.
 - Si seule une partie de la municipalité se trouve sur le territoire de l'office régional de protection de la nature, la population prise en compte est ajustée en fonction du pourcentage du secteur géographique de la municipalité qui se trouve sur ce territoire.
 - Par exemple, si 50 % du secteur géographique d'une municipalité se trouve sur le territoire de l'office régional de protection de la nature, alors 50 % de sa population totale est prise en compte dans le calcul.
 - Les populations de toutes les municipalités participantes sont additionnées pour établir la population totale du territoire de l'office régional de protection de la nature. De même, la part de chaque municipalité dans cette population totale est calculée en pourcentage.

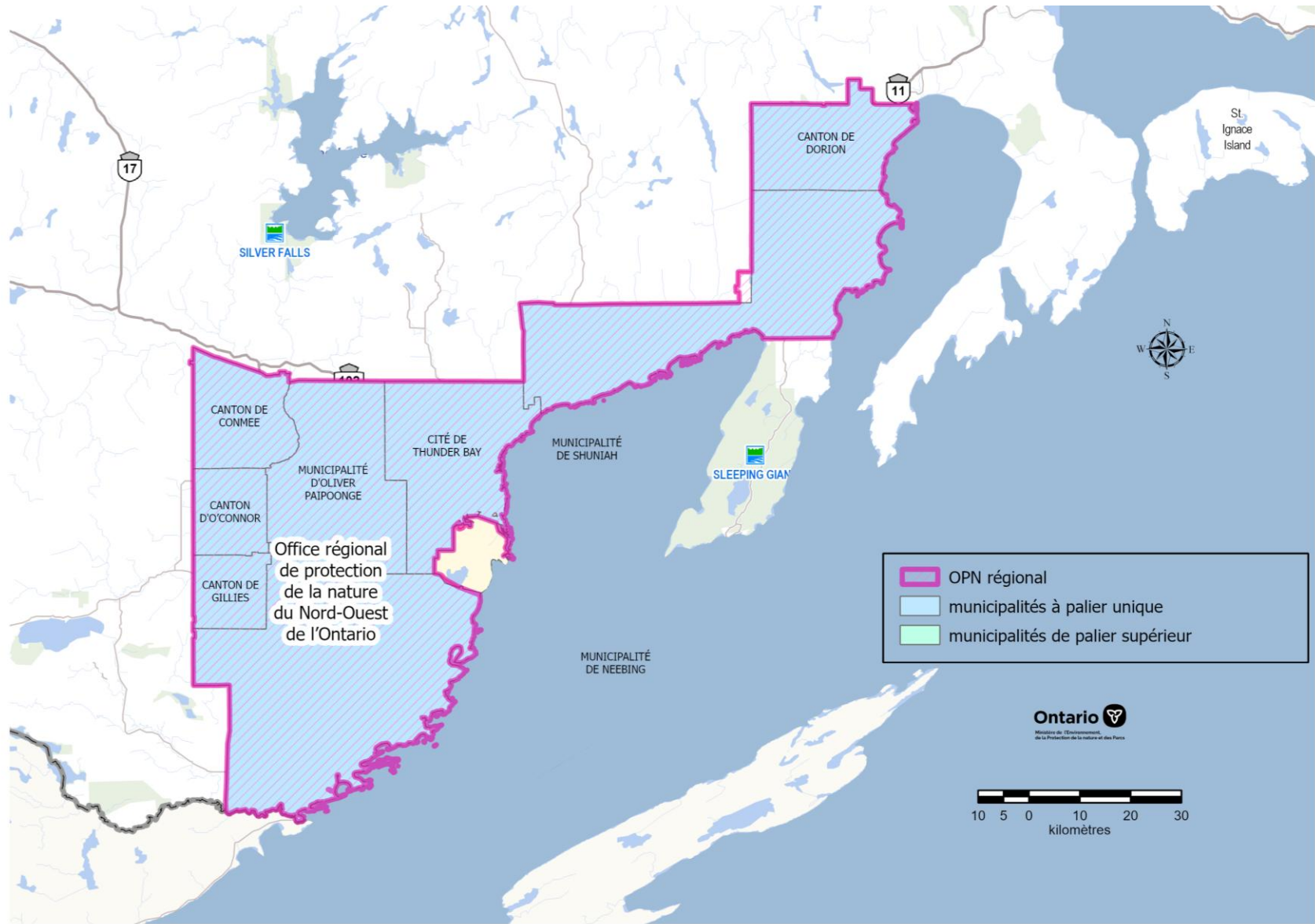
Ententes municipales

- En vertu de la *Loi sur les offices de protection de la nature*, toutes les municipalités participantes d'un office régional de protection de la nature peuvent conclure une entente définissant une autre méthode pour déterminer le nombre de membres que chaque municipalité peut nommer au sein de cet office régional.
- Il n'est pas obligatoire qu'une telle entente garantisse au moins un membre à chaque municipalité participante, mais elle doit respecter les autres plafonds prescrits :
 - Il est proposé qu'aucune municipalité ne puisse nommer plus de cinq membres.
 - Il est proposé que le nombre total maximal de membres pouvant être nommés au sein d'un office régional de protection de la nature ne puisse dépasser le nombre total de membres qui seraient nommés selon la formule d'attribution par paliers proposée.

Remarque importante :

- Les municipalités seraient tenues d'utiliser la formule d'attribution par paliers proposée pour les premières nominations au sein des offices régionaux de protection de la nature.

1 — OPN régional du Nord-Ouest de l’Ontario — Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2026

Ne peut être reproduit sans autorisation.

IL NE S'AGIT PAS D'UN PLAN D'ARPENTAGE.

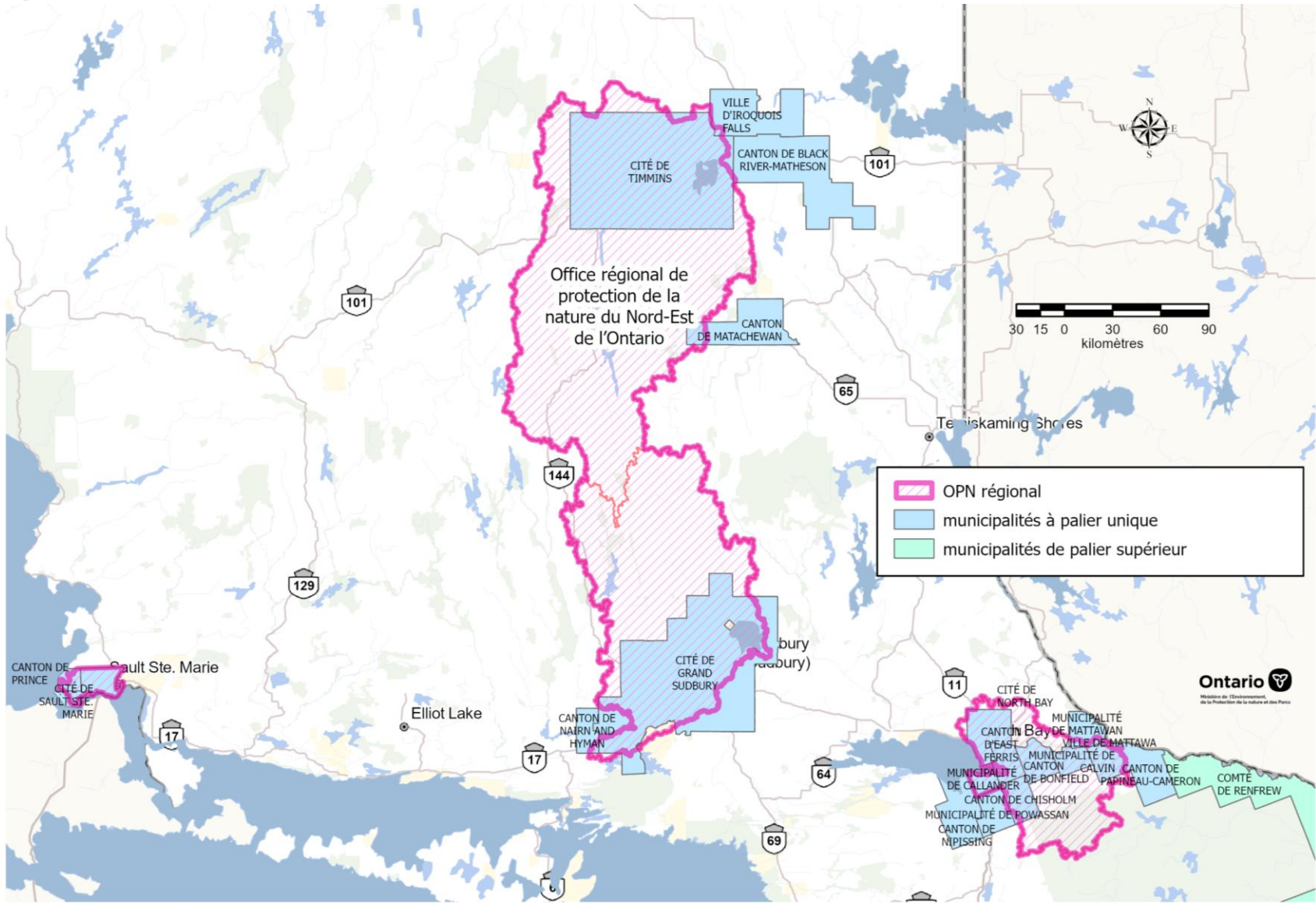
utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

1 – OPN régional du Nord-Ouest de l’Ontario | Population totale au sein de l’OPN régional : 122 266

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée				
Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres
Thunder Bay	108 440	100 %	108 440 (88,7 %)	4
Oliver Paipoonge	6 035	100 %	6 035 (4,9 %)	1
Shuniah	3 247	100 %	3 247 (2,7 %)	1
Neebing	2 241	100 %	2 241 (1,8 %)	1
Conmee	798	100 %	798 (0,7 %)	1
O'Connor	689	100 %	689 (0,6 %)	1
Gillies	441	100 %	441 (0,4 %)	1
Dorion	375	100 %	375 (0,3 %)	1
Nombre total de membres nommés				11

--- La ligne pointillée indique la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

2 – OPN régional du Nord-Est de l’Ontario – Municipalités participantes



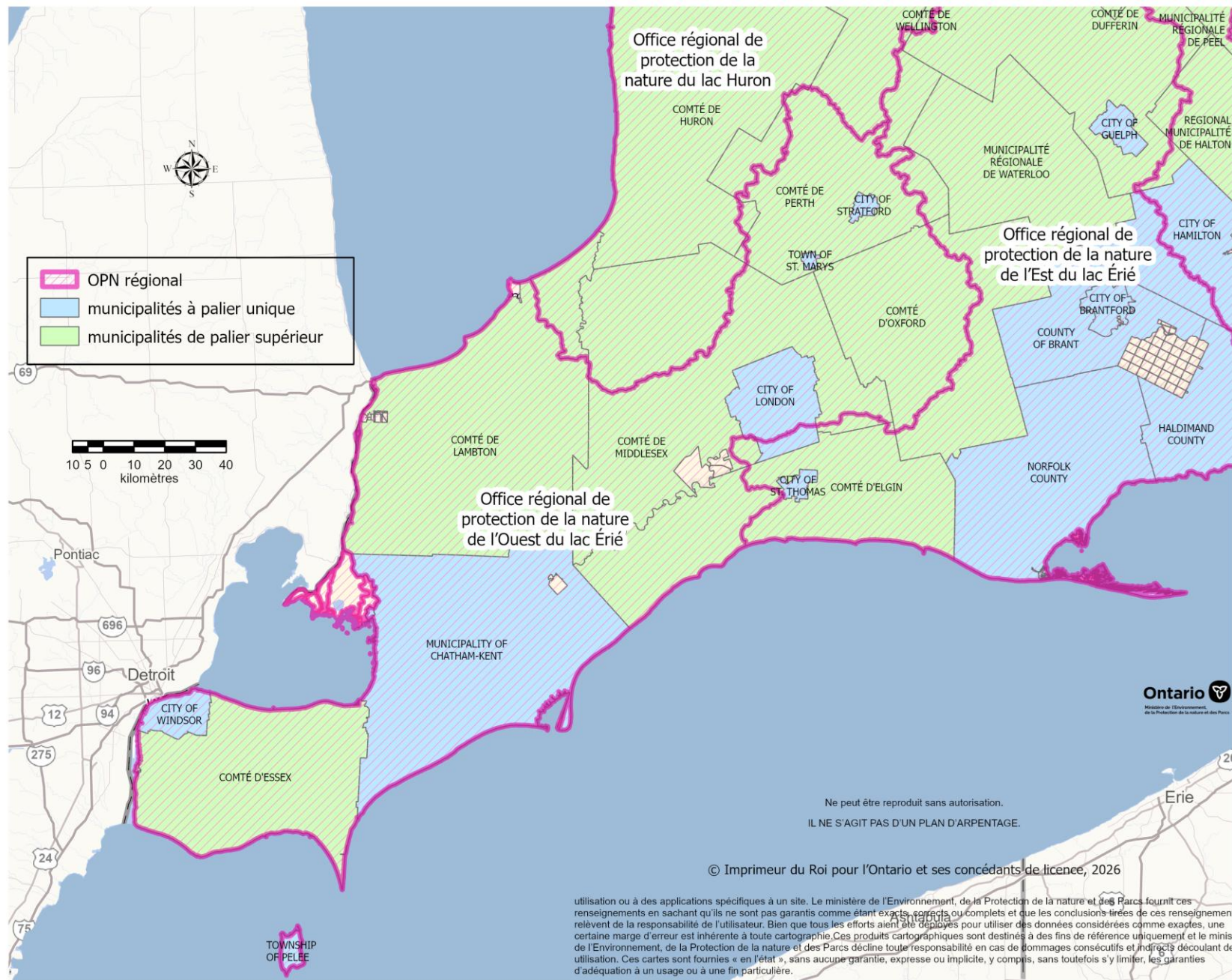
© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2026

2 – OPN régional du Nord-Est de l'Ontario | Population totale au sein de l'OPN régional : 292 707

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres
Grand Sudbury	166 004	72,36 %	120 120 (41,1 %)	4
Sault-Ste- Marie	72 051	100 %	72 051 (24,5 %)	3
North Bay	52 662	87,58 %	46 121 (15,8 %)	3
Timmins	41 145	97,27 %	40 022 (13,7 %)	2
East Ferris	4 946	91,71 %	4 536 (1,6 %)	1
Callander	3 964	100 %	3 964 (1,4 %)	1
Bonfield	2 146	100 %	2 146 (0,7 %)	1
Chisholm	1 312	92,70 %	1 216 (0,4 %)	1
Mattawa	1 881	50,44 %	949 (0,3 %)	1
Prince	975	65,0 %	633 (0,2 %)	1
Calvin	557	100 %	557 (0,2 %)	1
Papineau-Cameron	982	31,44 %	309 (0,1 %)	1
Powassan	3 346	1,55 %	52 (0,02 %)	1
Mattawan	153	19,97 %	31 (0,01 %)	1
Nombre total de membres nommés				22

3 – OPN régional de l'Ouest du lac Érié – Municipalités participantes



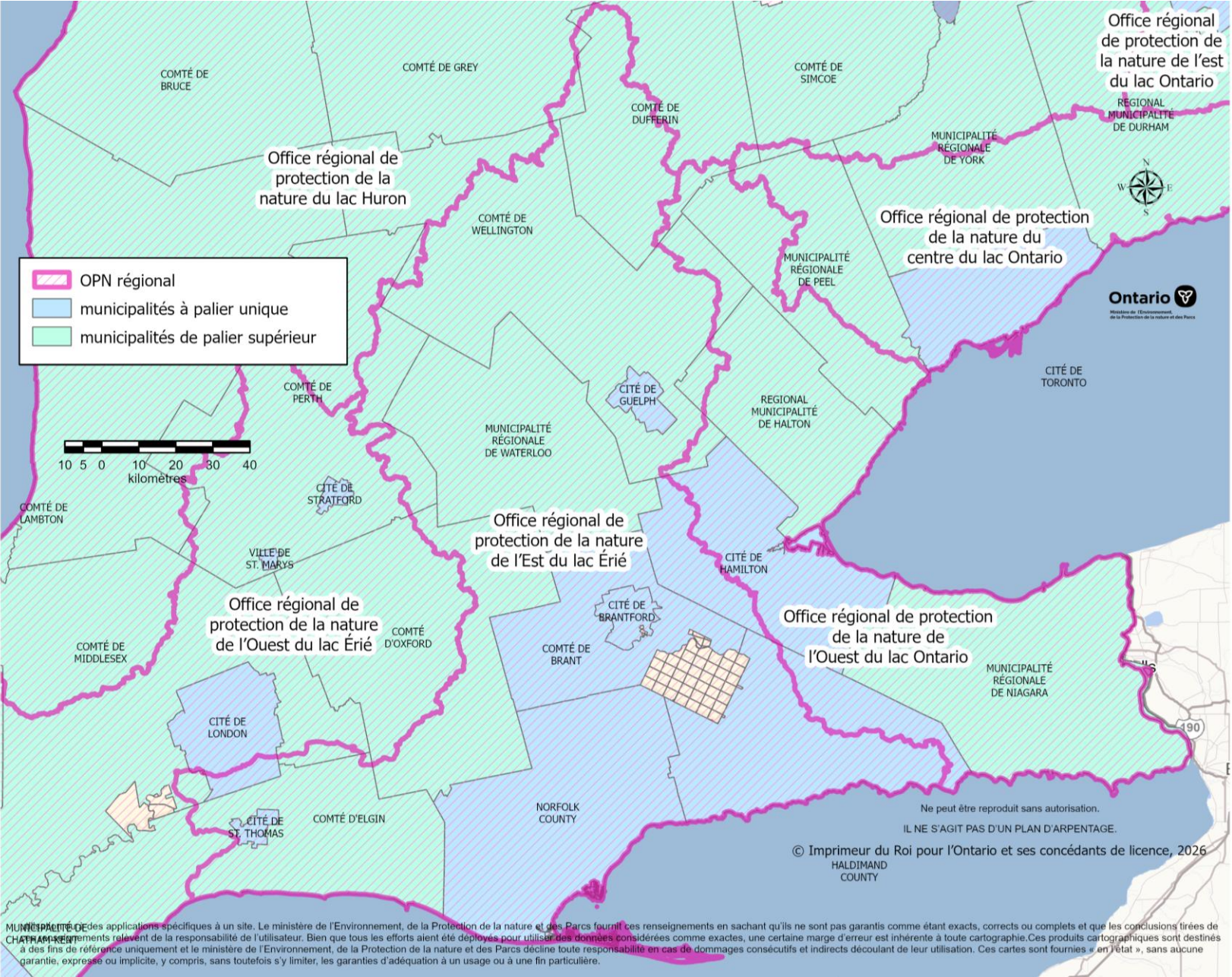
3 – OPN régional de l'Ouest du lac Érié | Population totale au sein de l'OPN régional : 1 202 443

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
London	422 324	84,69 %	357 666 (29,7%)	3
Windsor	229 660	100 %	229 660 (19,1%)	3
Comté d'Essex	192 970	100 %	192 390 (16%)	3
Comté de Lambton	126 273	92,07 %	116 260 (9,7%)	2
Chatham-Kent	103 988	100 %	103 988 (8,7%)	2
Comté d'Oxford	121 781	54,86 %	66 809 (5,6%)	2
Comté de Middlesex	78 110	64,55 %	50 420(4,2%)	1
Stratford	33 232	100 %	33 232 (2,8%)	1
Comté d'Elgin	51 912	42,79 %	22 213 (1,8%)	1
Comté de Perth	40 947	51,53 %	21 100 (1,8%)	1
Marys	7 386	100 %	7 386 (0,6%)	1
Comté de Huron	58 459	0,87 %*	509 (0,4 %)	1
Pelee	230	100 %	230 (0,02 %)	1
Nombre total de membres nommés				22

--- Les lignes pointillées indiquent la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

4 – OPN régional de l’Est du lac Érié – Municipalités participantes



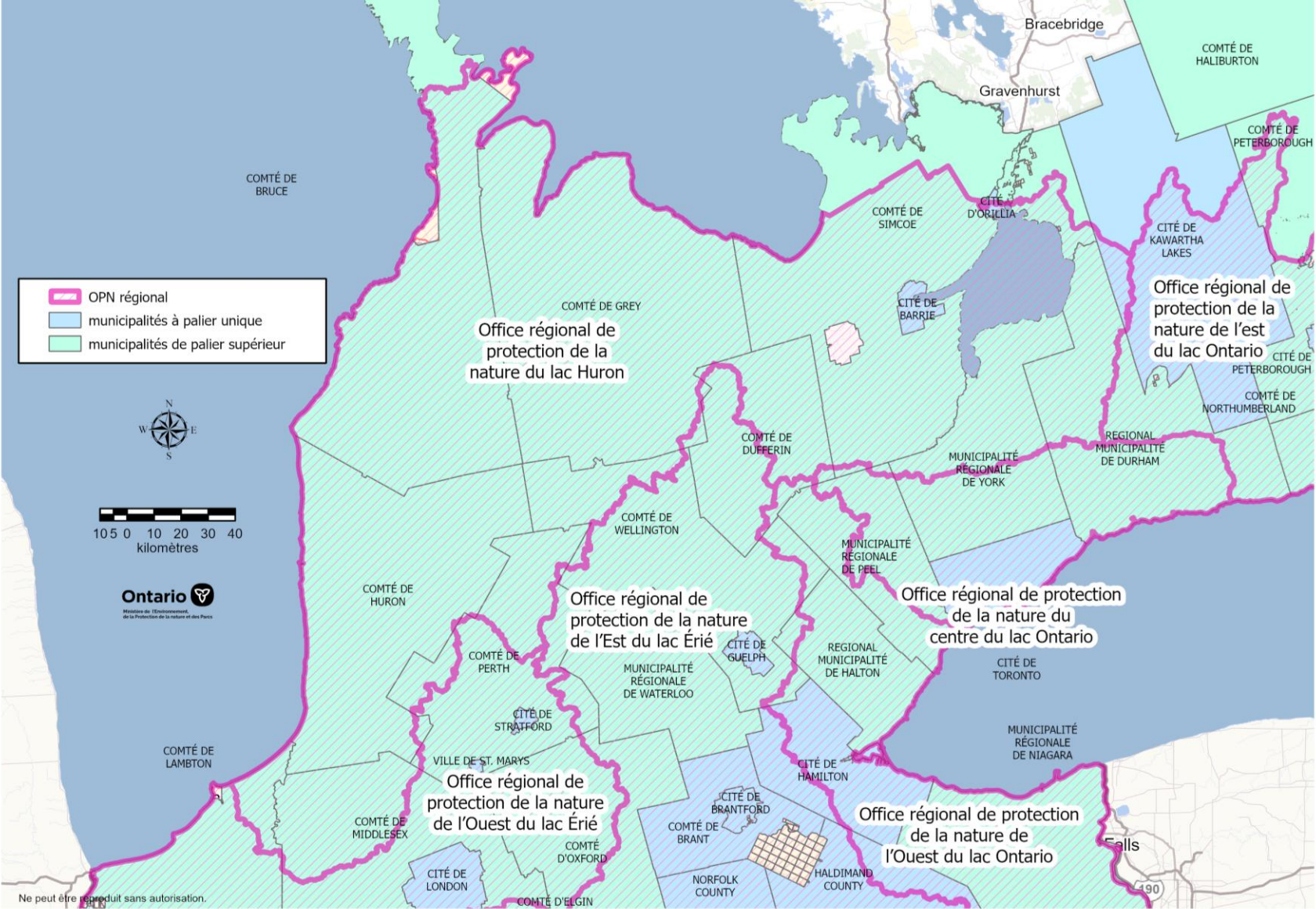
4 – OPN régional de l'Est du lac Érié | Population totale au sein de l'OPN régional : 1 472 390

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
Région de Waterloo	587 165	100 %	587 165 (39,9 %)	4
Hamilton	569 353	26,75 %	152 302 (10,3 %)	2
Guelph	143 740	100 %	143 740 (9,8 %)	2
Brantford	104 688	100 %	104 688 (7,1 %)	2
Comté de Wellington	97 286	72,3 %	70 348 (4,8 %)	1
Comté de Norfolk	67 490	100 %	67 490 (4,6 %)	1
London	422 324	15,31 %	64 658(4,4 %)	1
Comté d'Oxford	121 781	45,14 %	54 972 (3,7 %)	1
St. Thomas	42 840	100%	42 840 (2,9 %)	1
Comté de Brant	39 474	100 %	39 474 (2,7 %)	1
Région de Halton	596 637	6,34 %	37 827 (2,6 %)	1
Comté de Haldimand	49 216	76,14 %	37 473 (2,5 %)	1
Comté de Dufferin	66 257	46,4 %	30 743 (2,1 %)	1
Comté d'Elgin	51 912	57,21 %	29 699 (2,0 %)	1
Comté de Perth	40 947	14,03 %	5 745 (0,4 %)	1
Comté de Middlesex	78 110	2,84 %	2 218 (0,2 %)	1
Comté de Grey	100 905	1 %	1 009 (0,1 %)	1
Nombre total de membres nommés				23

Les lignes pointillées indiquent la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

5 – OPN régional du lac Huron – Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2026

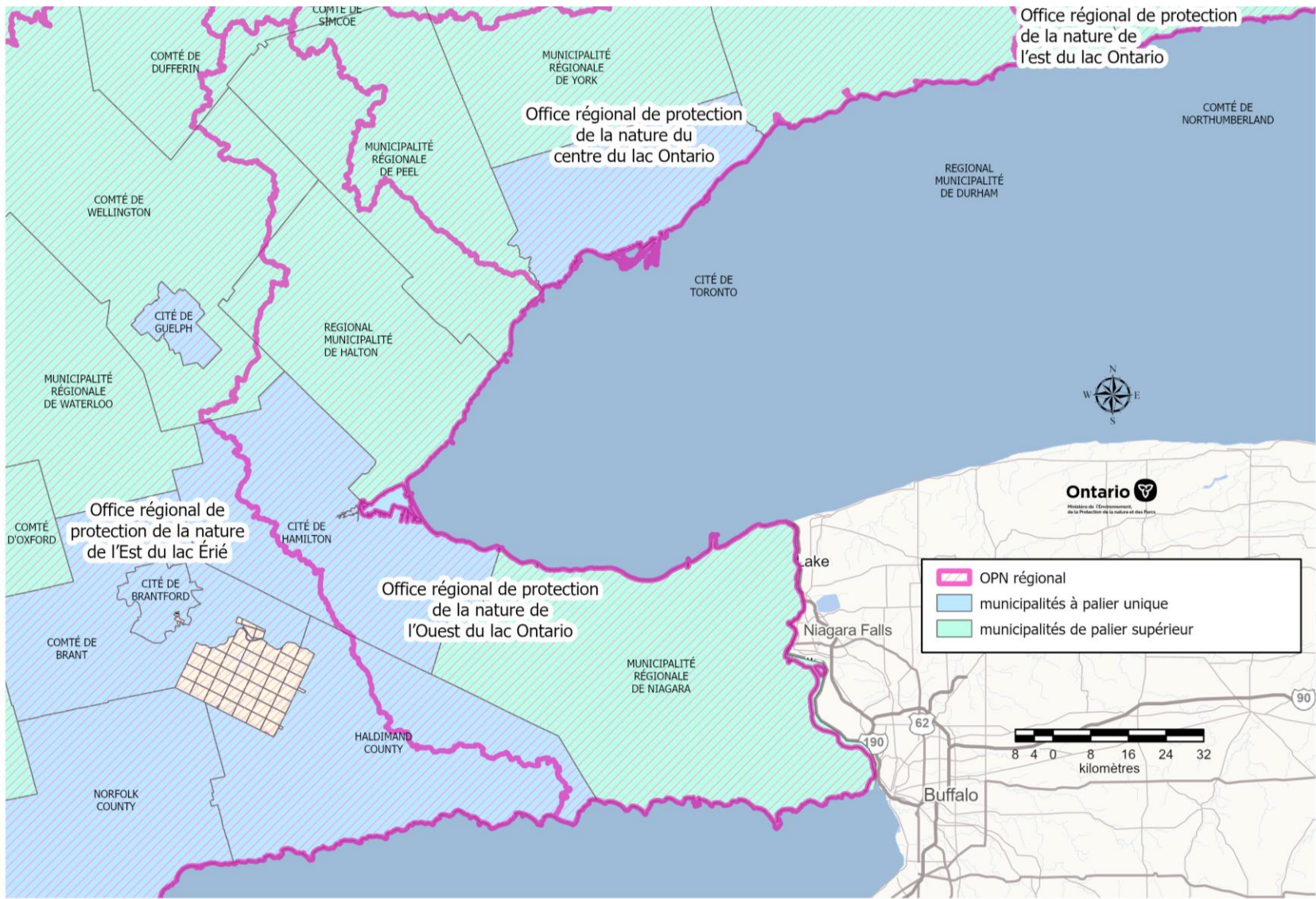
utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

5 – OPN régional du lac Huron | Population totale au sein de l’OPN régional : 1 550 950

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité 126 273	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
Région de York	1 173 103	52,96 %	621 275 (40,1%)	4
Comté de Simcoe	350 222	70,39 %	246 521 (15,9 %)	3
Région de Durham	696 942	31,02 %	216 191 (13,9%)	2
Barrie	147 829	100 %	147 829 (9,5%)	2
Comté de Grey	100 905	98,69 %	99 583 (6,4%)	2
Comté de Huron	58 459	99,12 %	57 945 (3,7 %)	1
Comté de Bruce	72 071	80,17 %	57 736 (3,7 %)	1
Comté de Dufferin	66 257	47,95 %	31 770 (2,0 %)	1
Comté de Middlesex	78 110	32,54 %	25 417 (1,6%)	1
Comté de Wellington	97 286	20,45 %	19 895 (1,3%)	1
Comté de Perth	40 947	34,31 %	14 049 (0,9 %)	1
Comté de Lambton	126 273	7,91 %	9 988 (0,6 %)	1
Kawartha Lakes	79 247	3,47 %	2 750 (0,2 %)	1
Nombre total de membres nommés				21

6 – OPN régional de l'Ouest du lac Ontario – Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2026

Ne peut être reproduit sans autorisation.
IL NE S'AGIT PAS D'UN PLAN D'ARPENTAGE.

utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

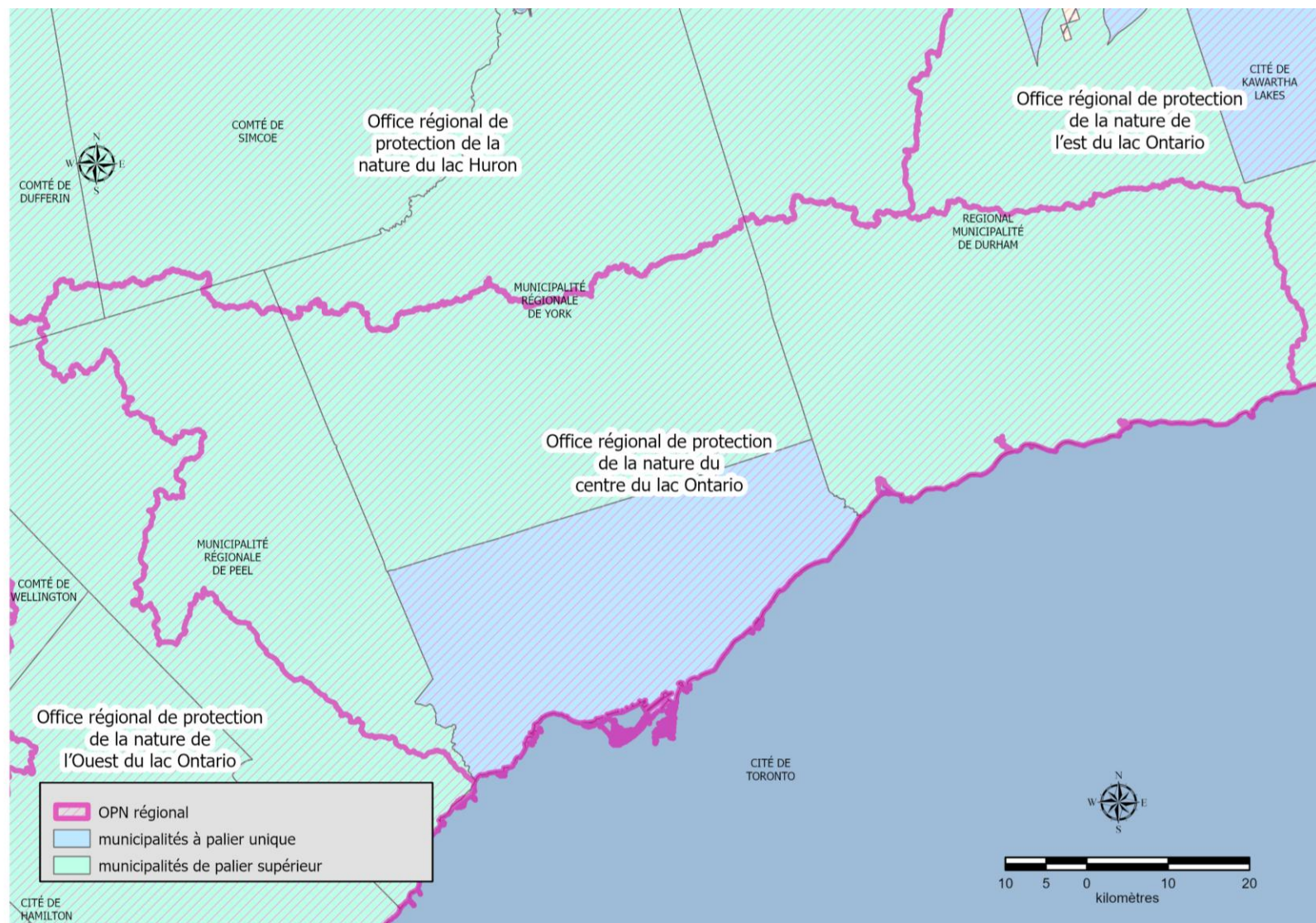
6 – OPN régional de l’Ouest du lac Ontario | Population totale au sein de l’OPN régional : 2 175 334

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l’OPN régional	Population au sein de l’OPN régional (% de la population totale de l’OPN régional)	Nombre de membres :
Région de Peel	1 451 022	48,34 %	701 424 (32,3 %)	4
Région de Halton	596 637	93,65 %	558 751 (25,7 %)	3
Région de Niagara	477 941	100 %	477 941 (22,0%)	3
Hamilton C	569 353	73 %	415 628 (19,0 %)	3
Comté de Haldimand	49 216	23,86 %	11 743 (0,5 %)	1
Comté de Wellington	97 286	7,16 %	6 966(0,3 %)	1
Comté de Dufferin	66 257	4,35 %	2 882 (0,1 %)	1
Nombre total de membres nommés				16

--- Les lignes pointillées indiquent la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

7 – OPN régional du Centre du lac Ontario – Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2026

Ne peut être reproduit sans autorisation.

IL NE S'AGIT PAS D'UN PLAN D'ARPENTAGE.

utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

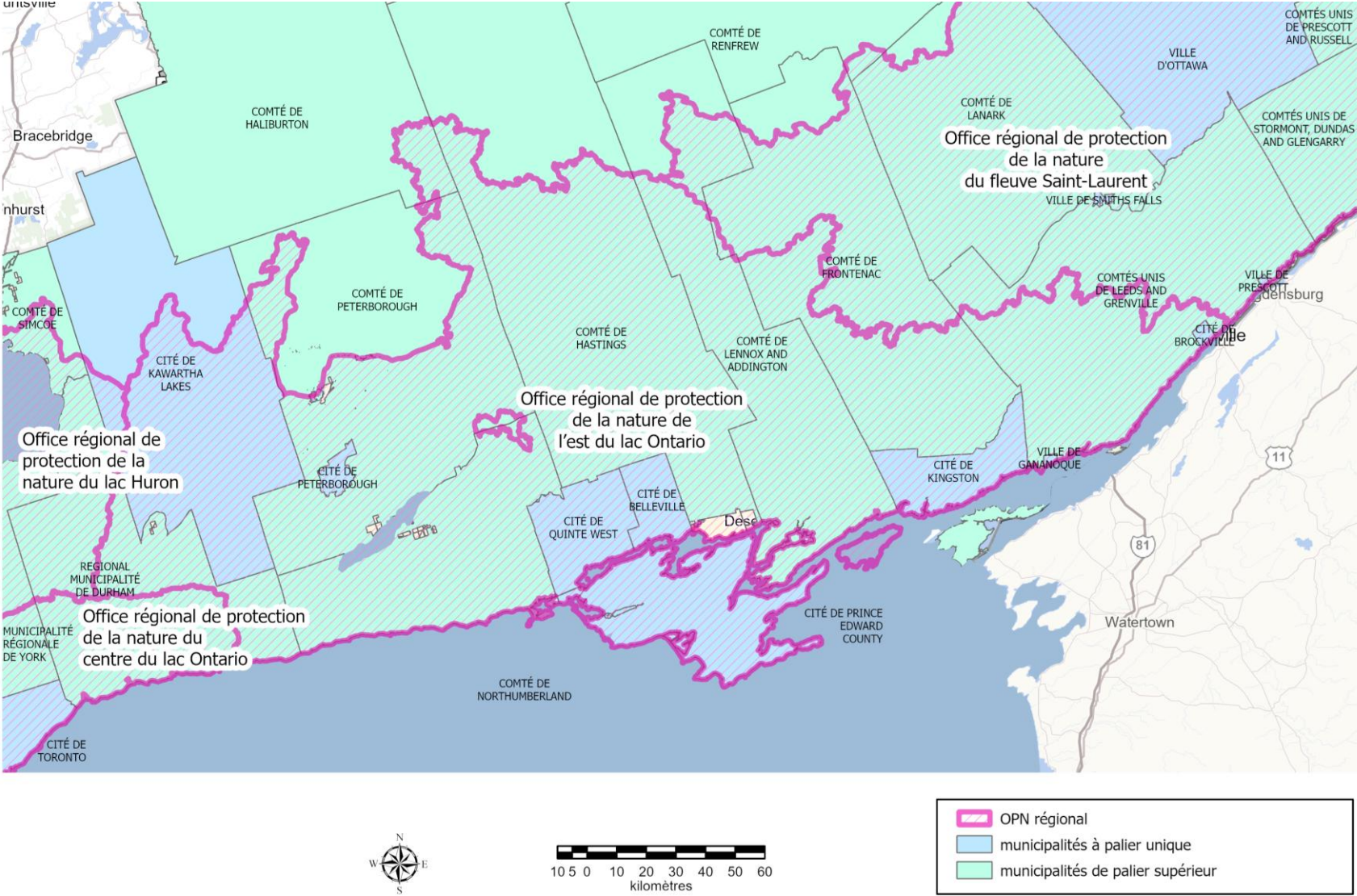
7 – OPN régional du Centre du lac Ontario | Population totale au sein de l'OPN régional : 4 346 371

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
Toronto	2 794 356	100 %	2 794 356 (64,3 %)	4
Région de Peel	1 451 022	50,48 %	732 476 (16,9%)	3
Région de York	1 173 334	46,91 %	550 411 (12,7 %)	2
Région de Durham	696 942	38,30 %	266 929 (6,1 %)	2
Comté de Simcoe	350 222	0,43 %	1 506 (0,03%)	1
Comté de Dufferin	66 257	1,21 %	802 (0,02%)	1
Nombre total de membres nommés				13

--- Les lignes pointillées indiquent la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

8 – OPN régional de l’Est du lac Ontario – Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l’Ontario et ses concédants de licence, 2025

Ne peut être reproduit sans autorisation.
IL NE S'AGIT PAS D'UN PLAN D'ARPENTAGE.

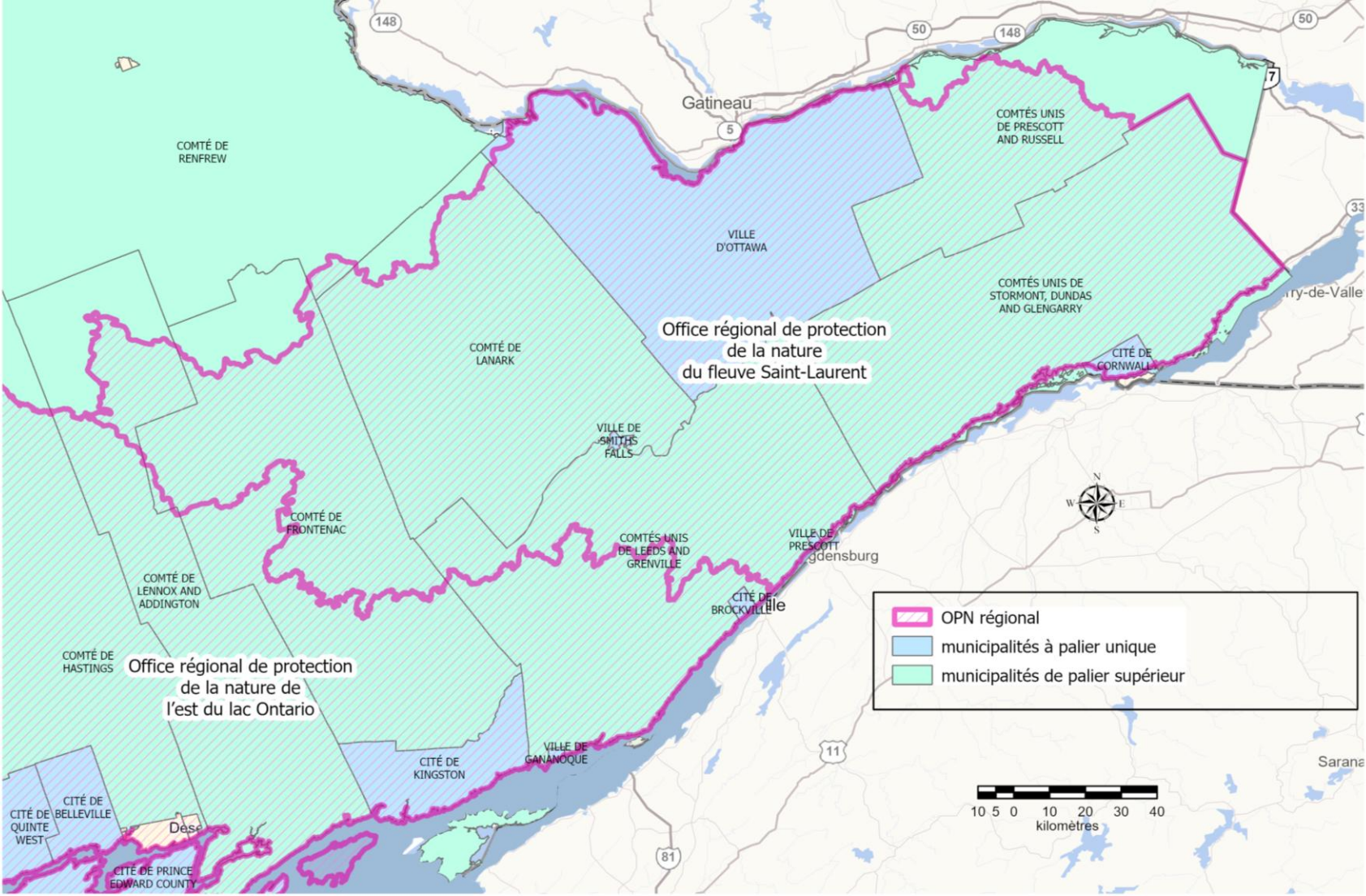
utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

8 – OPN régional de l'Est du lac Ontario | Population totale au sein de l'OPN régional : 859 063

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
Région de Durham	696 942	30,57 %	213 055 (24,8%)	3
Kingston	132 485	100 %	132 485 (15,4%)	3
Comté de Northumberland	88 823	98,66 %	87 633 (10,2%)	2
Peterborough	83 651	100 %	83 651 (9,7%)	2
Belleville	55 071	100 %	55 071 (6,4 %)	2
Quinte West	46 560	100 %	46 560 (5,2%)	2
Kawartha Lakes	79 247	56,82 %	45 028 (5,2%)	2
Comté de Peterborough	62 445	62,48 %	39 016 (4,5%)	1
Comté de Lennox et Addington	45 182	71,4 %	32 260 (3,8%)	1
Comtés unis de Leeds et Grenville	72 493	43,09 %	31 237 (3,6 %)	1
Comté de Hastings	41 580	65,05 %	27 048 (3,1 %)	1
Comté de Prince Edward	25 704	100 %	25 704 (3%)	1
Brockville	22 116	100 %	22 116 (2,6 %)	1
Comté de Frontenac	29 295	41,2 %	12 070 (1,4%)	1
Gananoque	5 383	100 %	5 383 (0,6 %)	1
Comté de Haliburton	20 571	3,63 %	747 (0,01 %)	1
Nombre total de membres nommés				25

9 – OPN régional du fleuve Saint-Laurent – Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2025

Ne peut être reproduit sans autorisation.

IL NE S'AGIT PAS D'UN PLAN D'ARPENTAGE.

utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

9 – OPN régional du fleuve Saint-Laurent | Population totale au sein de l'OPN régional : 1 321 968

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
Ottawa	1 017 449	100 %	1 017 449 (76,9 %)	4
Comté unis de Stormont, Dundas, et Glengarry	66 792	99,79 %	66 652 (5,1%)	2
Comté de Lanark	66 506	94,36 %	62 755 (4,8 %)	1
Comté unis de Prescott et Russell	95 639	61,53 %	58 847 (4,5 %)	1
Cornwall	47 845	100 %	47 845 (3,6 %)	1
Comté unis de Leeds et Grenvilleille	72 493	56,35 %	40 850 (3,1 %)	1
Comté de Frontenac	29 295	44,29 %	12 975 (1 %)	1
Smiths Falls	9 254	100 %	9 254 (0,7 %)	1
Comté de Lennox et Addington	45 182	10,85 %	4 902 (0,4 %)	1
Comté de Renfrew	91 511	0,48 %	439 (0,03 %)	1
Nombre total de membres nommés				14

--- Les lignes pointillées indiquent la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

Résumé : Nombre de municipalités participantes et de membres selon la formule d'attribution par paliers proposée par OPN régional

Office de protection de la nature régional	Nombre de municipalités participantes	Nombre de membres :
1. Nord-Ouest de l'Ontario	8	11
2. Nord-Est de l'Ontario	15	22
3. Ouest du lac Érié	13	22
4. Est du lac Érié	17	23
5. Lac Huron	13	21
6. Ouest du lac Ontario	7	16
7. Centre du lac Ontario	6	13
8. Est du lac Ontario	16	25
9. Fleuve Saint-Laurent	10	14